

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2022**

Le 17 octobre 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, M. Patrick LELIEVRE, Mme Angélique HUBAUD, Mme Florence MULTON, M. Jean-Luc DUBAN

Excusés : M. Didier PONCET qui donne pouvoir à M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DUBAN, M. Thierry GOLLIOT qui donne pouvoir à M. Patrick LELIEVRE, Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Nadège ESTEVES qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT

Absentes : Mme Stéphanie DERIVIERE, Mme Véronique DETOUILLO

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Acquisition d'une maison et d'une parcelle de terrain (AC77 et AC85) rue des verts cerisiers
- 2) Informations diverses

**1) Acquisition d'une maison et d'une parcelle de terrain (AC77 et AC85)  
rue des verts cerisiers**

Monsieur LEPOETRE rappelle la visite du site avec plusieurs élus.

Il présente à l'assemblée les deux parcelles concernées :

- Une parcelle de 2 027 m<sup>2</sup> environ en front de la rue des verts cerisiers cadastrée AC77. Sur la parcelle se trouvent une maison d'habitation et un hangar récent.
- Une parcelle de 1 145 m<sup>2</sup> environ, sans construction, cadastrée AC85 accessible uniquement par l'arrière de la première

Monsieur le Maire explique que l'achat de ces deux parcelles permettrait l'implantation de maisons dédiées et adaptées aux seniors (béguinage).

Madame HUBAUD suggère l'idée d'y intégrer des logements pour étudiants.

Monsieur LEPOETRE répond que l'organisme qui prendra en charge la construction ne financera que des logements dédiés à un profil de population.

Il rappelle l'obligation pour le projet d'avoir un médecin référent sur la commune.

Monsieur DUBAN demande si une étude de faisabilité a été réalisée. Monsieur LEPOETRE répond que le projet n'est pas finalisé mais que l'emplacement satisfait à des critères de

surface disponible et d'emplacement au cœur du village près des commodités et du médecin.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui donner pouvoir pour effectuer l'acquisition des parcelles appartenant aux conjoints SCHIMEL suite au décès du propriétaire pour un montant de 330 000 Euros maximum.

Après l'exposé du Maire,  
Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- l'acquisition des parcelles AC77 (2 027m<sup>2</sup>) et AC85 (1 145 m<sup>2</sup>) rue des verts cerisiers pour un montant maximum de 330 000 Euros frais d'acquisition inclus,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## 2) Informations / questions diverses.

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

- Suite à une interrogation de Monsieur DUBAN :  
Le recours contre la commune pour la préemption de la maison rue de la Vierge Marie est toujours en cours. Le tribunal administratif ne devrait pas rendre son jugement avant un an.
- Madame HUBAUD signale le problème récurrent de la formation de grosses flaques sur le cheminement des enfants qui prennent le car scolaire. Monsieur LEPOETRE répond qu'un diagnostic devra être fait avant tout travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

